

BULDO N°28 Saison 2023



L'édito du président

En ce début de saison, c'est avec plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro de notre bulletin d'information.

Même si 2022 est malheureusement venue s'ajouter à la liste, de plus en plus longue, des années marquées par un déficit hydrologique sévère, il faut garder espoir et poursuivre nos actions pour la défense de nos milieux.

La Gaule Annonéenne est, et restera, mobilisée pour défendre la pêche et la préservation des milieux aquatiques auprès des acteurs locaux et institutionnels. La ressource en eau, la qualité d'eau, la continuité écologique, l'aménagement du territoire, la préservation des zones humides et la défense de la pêche seront au cœur de nos actions.

Il est important de souligner que les orientations de gestion prises au début des années 2000, comme notamment la gestion patrimoniale des ressources piscicoles, permettent aujourd'hui à ces populations d'être plus résilientes face aux impacts du changement climatique.

L'avenir de la pêche se joue aujourd'hui. Nous devons aller plus loin. Il nous appartient de prendre les bonnes décisions, les bonnes orientations. Nous devons faire évoluer nos modalités de gestion et nos pratiques, et ce, en adéquation avec les réalités de terrain et les enjeux de protection des milieux aquatiques.

Le monde de la pêche de loisir doit engager sa mutation. Nous devons inventer la pêche de demain. La nouvelle mouture du PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) et le SDDL (Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche), en cours d'élaboration par la Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, en concertation avec les associations de pêche du département, nous donnent la possibilité d'engager ces changements.

Ces changements ne seront durables et réellement efficaces que s'ils sont compris et suivis par le plus grand nombre. C'est pourquoi nous poursuivons cette année encore nos efforts de sensibilisation et de communication, plus particulièrement envers les jeunes pêcheurs, au travers de nos Ateliers Pêche Nature.

Il ne me reste, au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Gaule Annonéenne, qu'à vous souhaiter une bonne saison de pêche 2023.

En espérant vous rencontrer nombreux au bord de l'eau !

Frédéric DE ANGELIS
Président de l'AAPPMA
Vice Président de la Fédération de l'Ardèche



Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles, qu'est-ce que c'est ?

Un document scientifique :

Diagnostic des différents milieux aquatiques du département et étude d'impact sur les peuplements piscicoles.

Un outil de planification opérationnel :

En cohérence avec les SDAGE, SAGE et CT-CR, il présente un état des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles sur un département.

Une aide à la décision :

Document guide à la mise en place de mesures dans la protection des milieux aquatiques et préservation des peuplements piscicoles.

L'objectif de la Fédération de pêche de l'Ardèche pour l'avenir :

Un nouveau PDPG plus pérenne, accessible et participatif. Un PDPG qui évolue régulièrement. Un accès au PDPG plus interactif. Une meilleure communication auprès des acteurs du territoire. Une élaboration du PDPG plus collaborative et concertée.

Le Schéma de Département de Développement du Loisir Pêche de l'Ardèche, qu'est-ce que c'est ?

C'est un véritable outil de connaissance de l'existant ainsi que du potentiel de développement, outil de planification politique, stratégique, prospective et opérationnelle.

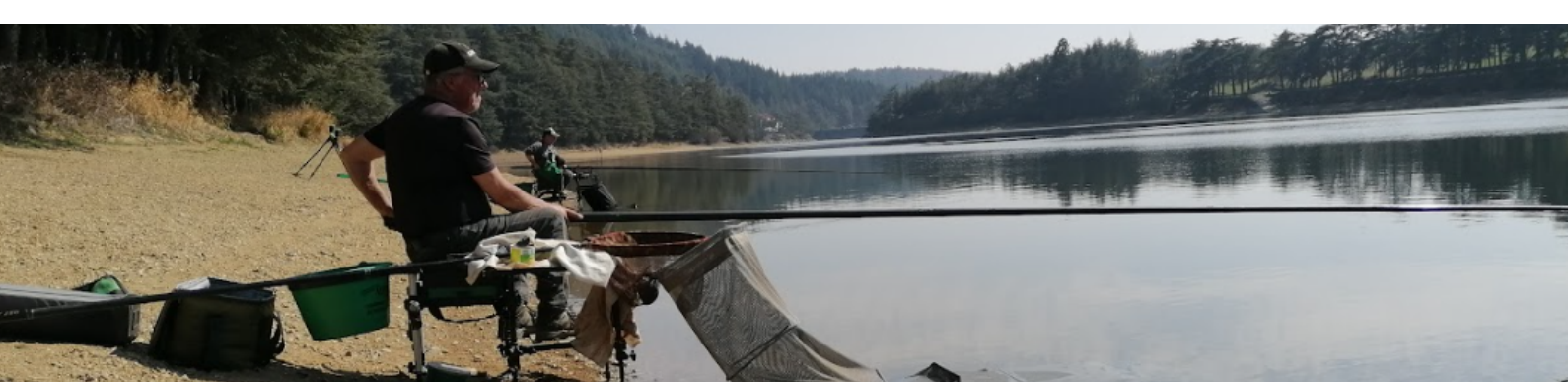
Pour réaliser cette étude, les phases état des lieux et de diagnostic sont essentielles car elles déterminent la stratégie départementale à mettre en œuvre. Il s'agit là de la phase la plus longue car indépendamment des différents recensements à effectuer, il est également utile de s'associer à différents partenaires (collectivités locales, CDT, Offices de Tourisme, Chambres de Commerce, réseaux hébergeurs...).

Plus les acteurs locaux extérieurs seront associés, plus le SDDLPP sera enrichi et gagnera en crédibilité et plus le pari de la modernisation de la pêche associative et du professionnalisme de nos structures seront connus et reconnus.

Aujourd'hui, où en est-on de ces deux études ?

Le PDPG est en phase de validation en interne et prochainement il sera validé par le préfet de l'Ardèche. Le SDDLPP est sur la fin du diagnostic et le début de la déclinaison du programme d'actions sur 5 ans.

La Fédération présentera et validera avec les AAPPMA de l'Ardèche, ces deux documents lors du congrès 2023 à Viviers.



TROC PÊCHE 2022

Le 03 décembre 2022 la Gaule Annonéenne organisait son premier TROC PECHE au gymnase d'Andance.

De nombreux pêcheurs passionnés ont pu vendre, acheter ou échanger du matériel de pêche dont ils n'ont plus l'utilité, l'occasion pour plusieurs débutants de s'équiper à moindre coût, l'occasion aussi de faire un geste pour l'environnement en donnant une seconde vie à du matériel. Pour les chineurs avertis, des trésors ont changé de main !

Cette journée s'est terminée par une soupe aux choux dont les bénéfices ont été reversés au Téléthon.

Avec 22 exposants et un public nombreux, la manifestation a rencontré un grand succès. A la demande générale, elle sera vraisemblablement reconduite.

Deux projets pour développer le loisir pêche sur notre domaine piscicole.

Des truitelles arc-en-ciel sur la basse Cance et du Black-Bass sur le Lac du Ternay.

Afin de prolonger le plaisir de la pêche à la truite et de développer une pêche hors-saison sur la deuxième catégorie de la Cance (en aval d'Annonay), un projet permettant à terme l'installation d'une population de Truites-arc-en-ciel a été validé il y a maintenant trois ans. Un plan de gestion sur une période de sept ans est en cours de réalisation.

Depuis trois ans des truitelles arc-en-ciel rejoignent la basse Cance sur plusieurs secteurs. Pour réussir cette opération et avoir à terme des truites adultes capables de se reproduire, il faut leur laisser le temps de grandir et d'être matures. Ces jeunes poissons sont donc à protéger au maximum.

Il est demandé à tous de respecter les consignes que tout bon pêcheur se doit de connaître : décrocher les truitelles avec le maximum de précautions en se mouillant les mains (ou mieux, les décrocher en les laissant dans l'eau), ne pas hésiter à couper le fil si le poisson a engamé trop profondément, enfin, pourquoi ne pas écraser l'ardillon de votre hameçon à l'aide d'une pince comme cela est désormais obligatoire en première catégorie.

On ne décroche pas plus de poissons, mais on sauve la vie de nombreuses truitelles.

Un autre projet a été voté en fin d'année 2022 par votre Conseil d'Administration. Ce projet concerne le lac du Ternay qui verra l'introduction prochaine du Black-Bass.

Ce projet répond à deux objectifs :

Limiter la population grandissante d'écrevisses invasives qui nuisent à la pratique de la pêche au coup et affectent la biodiversité du lac.

Développer la pêche sportive de ce poisson qui est une pêche technique et pleine d'adrénaline.

Au bout de la ligne du pêcheur, il se défend en effectuant de grands rushs et des sauts, la gueule ouverte, pour fausser compagnie au pêcheur.

Ces poissons, bien que protégés par une taille minimale de capture de 30 cm, devront obligatoirement être relâchés (quelle que soit leur taille) afin de favoriser leur introduction.



APN - Ateliers Pêche Nature 2022

Cette année 2022, ce sont cinq stages APN qui ont été organisés par l'AAPPMA. Ces stages sont destinés aux enfants et ont été encadrés par Jonathan PARIS (moniteur guide de pêche diplômé d'état) ainsi que par plusieurs bénévoles de l'association.

D'une durée de 4 jours, ils abordent différentes techniques sur différents lieux autour d'Annonay. Au programme : Théorie, connaissance des poissons et de leur comportement alimentaire, sensibilisation aux milieux aquatiques, réglementation de la pêche, montage de lignes, apprentissage des nœuds et beaucoup de pratique de la pêche.

Nous avons commencé l'année avec un stage au lac de Vert qui abordait les techniques de pêche au feeder, au coup et pêche de la carpe.

Ensuite, un stage pêche aux leurres était organisé avec une première journée pêche aux leurres sur le Rhône à la recherche des brochets, une journée perches et brochets au lac des Meinettes, une journée truite dans la basse Cance et une dernière journée en bateau sur le Rhône.

Deux stages multi techniques (feeder, anglaise, coup, carpe et leurres) ont été organisés pendant l'été au lac des Meinettes. Le dernier stage était axé sur la pêche aux leurres en float tube et bateaux sur le Rhône.

Les APN 2022 ont rencontré un grand succès auprès des enfants. Beaucoup de poissons ont été attrapés (puis relâchés), beaucoup d'enfants ont pris leur premier poisson, certains ont battu leur record. Il y aura eu des déceptions, des gros poissons qui se sont décrochés ou qui ont cassé la ligne au bout d'une heure de combat comme ce grand silure durant le dernier stage, des touches qui se sont faites attendre par moment, des doutes et des remises en question.

Il y aura surtout eu des journées d'évasion, des moments d'euphorie, des cris de joie, des sourires, de l'apprentissage, de la découverte et au final c'est tout cela réuni qui fait le charme de cette activité.

Je souhaite remercier tous les bénévoles qui sont venus mettre à disposition leur bateau et partager leurs connaissances avec les enfants sur ces stages. Un grand merci à Julien B. pour avoir aidé tout au long de la saison.

Jonathan PARIS

Compétition float tube de Serrières

La manche attendue du challenge float tube 2022 s'est déroulée le dimanche 25 septembre à Serrières. Toujours organisée en partenariat avec Fishing Fever, cette manifestation a rassemblé 41 compétiteurs qui n'ont pas été déçus de la journée. Plus de 400 poissons ont été attrapés (majoritairement des brochets non maillés) sur la journée avec une météo finalement clémente. Le repas de midi (tartiflette/salade et tartes) a été également fortement apprécié et tous les compétiteurs sont repartis avec un lot. Les trois premiers (Antoine LAMBELIN, Manu BRICK et Julien BAIL) sont repartis avec des bons cadeaux de chez Fish and Ship Shop.

Une journée pleinement réussie qui sera reconduite en 2023. Un grand merci aux partenaires qui nous accompagnent pour cette rencontre, à Philippe Crouzet, l'organisateur du Challenge Interdépartemental float tube, aux compétiteurs présents, aux élus de la commune de Serrières et aux nombreux bénévoles présents le jour J.

Jérémie SASTRE



Observatoire écrevisses

Les pêcheurs ont souvent tendance à parler de gestion piscicole, mais l'étude et la gestion des écrevisses à tout aussi son importance, et peut être un bioindicateur de la qualité de nos milieux.

Le Syndicat des Trois Rivières est une collectivité territoriale qui gère les cours d'eau du bassin-versant de la Cance et les affluents en rive droite du Rhône sur le nord du département de l'Ardèche et le sud du département de la Loire. Il a lancé fin 2022 une étude pour la mise en place d'un observatoire écrevisses sur l'ensemble de son territoire.

Les investigations porteront autant sur les écrevisses autochtones, dites écrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), que sur les écrevisses exotiques envahissantes : écrevisses de Californie ou écrevisses signal (*Pacifastacus leniusculus*) et écrevisses américaines (*Faxonius limosus*).

Après une phase de recueil des données existantes sur les écrevisses et leurs milieux, le bureau d'études Saules et Eaux, retenu pour la mise en œuvre de cet observatoire, s'attachera à :

- Dresser un atlas des sites à écrevisses sur les bassins-versants.
- Identifier les facteurs de régression de l'écrevisse à pieds blancs.
- Proposer des mesures de gestion et des actions pour préserver les populations d'écrevisses autochtones et favoriser leur expansion.
- Étudier la faisabilité des opérations de réintroduction de l'écrevisse à pieds blancs.

Pour établir l'atlas des sites à écrevisses, 80 à 90 tronçons de cours d'eau seront prospectés au printemps et à l'été 2023. Le but de ces opérations de terrain sera de repérer et délimiter les zones où les écrevisses sont présentes.

Rappel important :

L'article 3 de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain stipule que l'introduction et le transport des écrevisses américaines vivantes est interdit.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/2/14/TREL1705136A/jo/texte>



1: Ecrevisse à pieds blancs

Austropotamobius pallipes



2: Ecrevisse de Californie (signal)

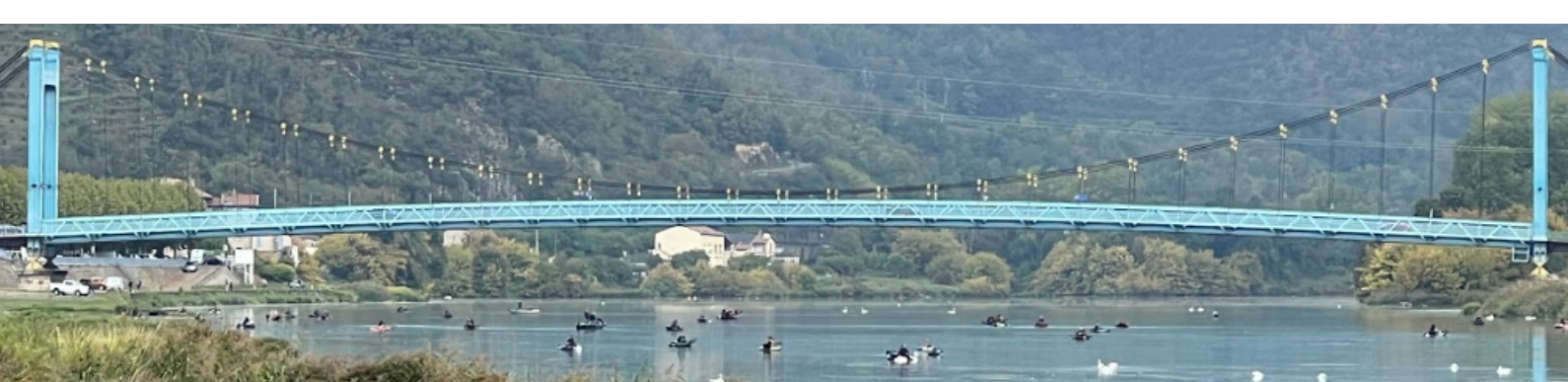
Pacifastacus leniusculus



3: Ecrevisse dite "américaine"

Faxonius limosus

Source des photos : Syndicat des trois rivières (1 et 2) et Gaël EPISSE avec l'aimable autorisation du bureau d'études Saules et Eaux (3)



Attention, attention danger !

Introduction d'espèces pouvant provoquer de graves déséquilibres et mettre en péril des espèces naturelles propres à nos milieux, transferts illégaux de poissons, ...

L'exemple type qui a impacté négativement nos populations locales d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius Pallipes* pour les experts) est bien le transport inconsidéré et la remise en liberté d'écrevisses d'espèces américaines dans des milieux préservés où elles n'étaient pas présentes. Ces écrevisses américaines porteuses saines de la peste de l'écrevisse (elles sont malades mais ne sont pas affectées par la maladie) ont ainsi contaminé notre espèce locale qui meurt de cette maladie. Cela conduit à voir des ruisseaux totalement anéantis par la contagiosité de cette maladie.

Il en est de même pour les poissons qui peuvent être porteurs de maladies non visibles et qui contamineront le nouveau milieu dans lequel ils seront introduits.

Un rappel de la loi : introduire illégalement des espèces dans le milieu naturel sont des délits graves et sont passibles de lourdes peines.

Des bénévoles de l'A.A.P.P.M.A. en action tout au long de l'année 2022 !



Remise à niveau du panneauage sur l'ensemble des parcours spécifiques

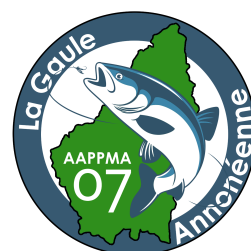
Réparation complète des frayères artificielles

Déversements de poissons

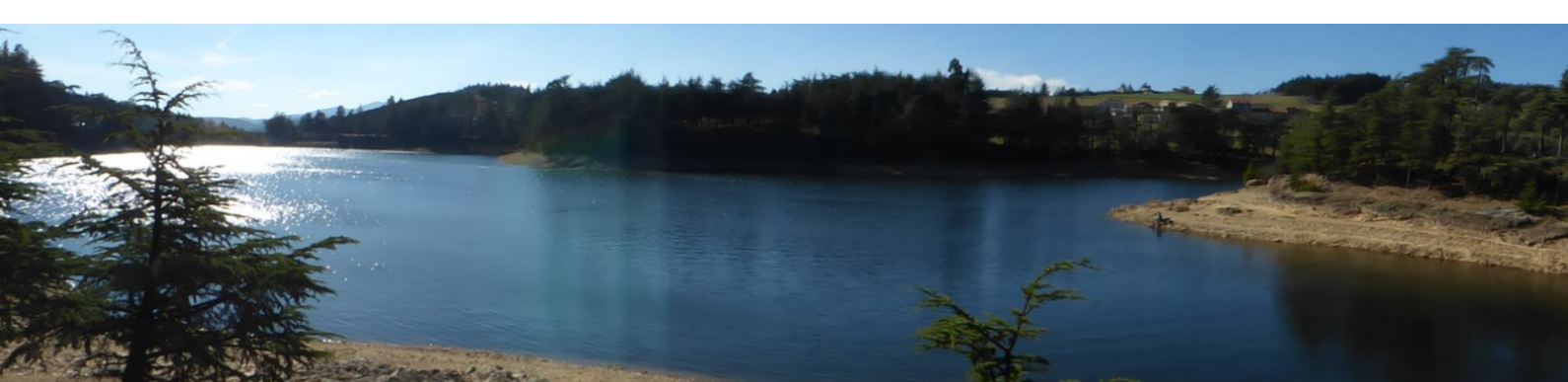
Réparation toiture et remise en état de la cabane rive gauche du Ternay

Nettoyage local de Serrières

Et bien d'autres actions...



Rejoignez-nous!



A Pâques, vive les vacances et on va à la pêche !

Un déversement conséquent de truites arc-en-ciel spécialement destiné aux plus jeunes sera réalisé pendant les vacances de Pâques sur deux secteurs de rivière.

Ce seront donc 80 kg de truites qui rejoindront les lieux suivants : la Deûme à Marmaty et au-dessus, l'Ay sous le pont de Saint-Jeure.

Bonne pêche et merci aux plus aguerris de laisser les premiers jours la rivière à nos jeunes !

Des nouvelles du club mouche

Le club poursuit sa bonne dynamique avec quelques recrutements encore cette année. Nous proposons un accès facile à la pêche à la mouche dans une ambiance sympathique et détendue. Vous pourrez vous familiariser avec le matériel, le montage de mouches, le lancer, les différentes techniques de pêche (nymphes, sèche, streamer).

Les cours ont lieu tous les mardis soir à partir de 18H30, à Fontanes.

Nous proposons des sorties de pêche à partir du printemps (rivières et réservoirs).

Toute personne est la bienvenue, à partir de 10/12 ans. N'hésitez pas à nous contacter.

Quelques beaux spécimens de nos cours d'eau



Nos coordonnées

A.A.P.P.M.A. LA GAULE ANNONÉENNE
Ex-Ecole maternelle - Bernaudin
07100 ANNONAY

Site Internet : www.annonay-peche.com
Courriel : gaule.annonenne@wanadoo.fr

Suivez-nous sur Facebook



Président : Fred DE ANGELIS 06 08 02 42 49
Secrétaire : Jérémie SASTRE 06 26 38 38 69

Fédération de Pêche de l'Ardèche

Site Internet : www.peche-ardèche.com
Courriel : accueil.federation@peche-ardèche.com

Président : Jean Pierre DURAND
Directrice : Claude GALLIN-MARTEL
Secrétariat : 04 75 37 09 68

Assemblée Générale

Vendredi 19 janvier 2024, 19H00

Membres du Conseil d'Administration

Frédéric DE ANGELIS (*Président*)
Didier DUCLAUT (*Vice-Président*)
Patrick PACHOT (*Trésorier*)
Jérémie SASTRE (*Secrétaire*)
Didier MOREL
Mickaël MEYRAND
Fernand DE CASTRO
Emmanuel ROLETTI
Christophe GALDEMAS
Jérémie ALLEON
Jonathan PARIS
Johann FOMBONNE
Sofiane ZOUAOU
Jean Luc PRAY
Bruno PERRIER
Joann GUILLERMET
Christian LEFEVRE
Cyrille MARGIRIER
Christian PEZZOTA

Garderie

Sylvain SOUVIGNET (*Garde Fédéral*)
William BRUNET

Consignes en cas de pollution

Ne pas se précipiter, téléphoner en priorité à :

L'O.F.B. (Office Français pour la Biodiversité)
Tél. : 04 75 29 06 93

Au garde de l'O.F.B. du secteur
Pascal LAQUET Tél. : 06 72 08 14 65

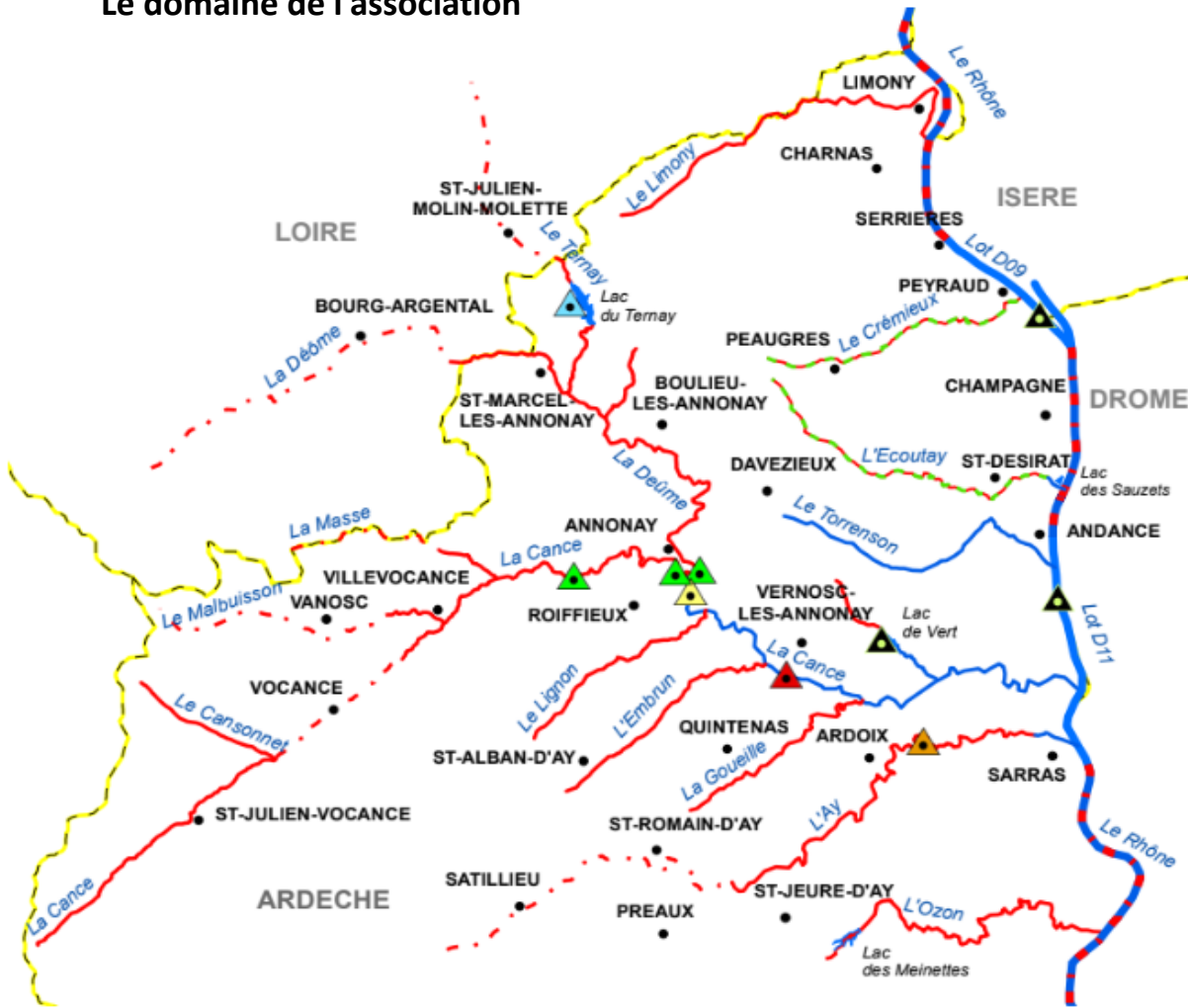
Au C.O.D.I.S. (Centre Opérationnel
Départemental d'Incendie et de Secours)
Tél. : 04 75 66 36 36

A la Fédération de Pêche de l'Ardèche
Tél. : 04 75 37 09 68

Si possible, prendre des photos



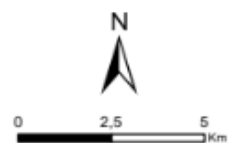
Le domaine de l'association



- Villes
- ▲ Parcours carpe de nuit
- ▲ Parcours sans tuer 1ère catégorie - mouche artificielle fouettée uniquement*
- ▲ Parcours à gestion raisonnée 2ème catégorie - prélèvement limité à deux poissons par jour - toutes techniques*
- ▲ Parcours sans tuer 2ème catégorie - toutes techniques - appât artificiel uniquement*
- ▲ Parcours sans tuer 1ère catégorie - toutes techniques - appât artificiel uniquement*
- ▲ Parcours sans tuer 2ème catégorie - carnassiers seulement - leurre artificiel uniquement*

- Eaux de 1ère catégorie
- Eaux de 1ère catégorie avec réglementation spécifique*
- - - Eaux de 1ère catégorie - AAPPMA voisines
- Eaux de 2nd catégorie
- Eaux de 2nd catégorie - AAPPMA voisines
- Limites départementales

* Consulter l'Arrêté Pêche en vigueur ou réglementation spécifique sur www.annonay-peche.com



Auteur : Gaule Annonéenne - 2023
d'après scan25 de l'IGN

